



## EXTRAIT du Registre des Arrêtés du Maire

N° 2023-195



**OBJET: ORGANISATION GENERALE DE LA MANIFESTATION « WORLD CLEAN UP DAY »  
LE SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023 À ESBLY – Libertés publiques et pouvoirs de police 6.17**

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2112-1,

**CONSIDERANT** que la ville d'Esbly organise dix parcours de ramassages des déchets en partenariat avec l'association « World Clean Up Day » le samedi 16 septembre 2023, de 9h00 à 12h00 sur son territoire ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la sécurité pour l'organisation des différents itinéraires sur le territoire communal,

### ARRÊTE

**Article 1** : La manifestation « WORLD CLEAN UP DAY » se déroulera le samedi 16 septembre 2023 de 9h00 à 12h00, proposant au public inscrit 10 itinéraires différents.

- L'accueil des participants, la remise du matériel et les départs des itinéraires auront lieu place de l'Europe,
- Pour la sécurité des participants, un à deux encadrants bénévoles seront nommés par équipe de 10 à 15 personnes maximum,
- Les différents itinéraires uniquement piétons seront balisés par les bénévoles.

**Article 2** : Tous les participants inscrits signeront une décharge de responsabilité à leur arrivée auprès des bénévoles pour l'association « World Clean Up Day ».

**Article 3** : Les parcours seront les suivants :

- Parcours 1 : Bord du Canal (jusqu'au pont en bois), branche alimentaire
- Parcours 2 : Rue Victor Hugo, Chemin des Andins, chemin de la Pâture, rue du 8 mai 1945 et retour place de l'Europe via Avenue Charles de Gaulle
- Parcours 3 : RD5 puis le long de la voie ferrée entre les deux cimetières
- Parcours 4 : RD5 côté droit (côté station-service), Chemin des Aulnoyes, abords de l'Espace Litzler et square rue Jules Lopard
- Parcours 5 : Rue Jules Lopard, Espace Jean-Jacques Litzler, Rue Jules Tonnet, rue du Général Leclerc, allée des Commerces, rue du Commandant Berthault, rue Mademoiselle Poulet, Avenue Charles de Gaulle
- Parcours 6 : Avenue Charles de Gaulle, avenue Foch, sentier des Reddons, rue du pont Rouge, Chemin de l'île, chemin du Halage et retour Place de l'Europe par avenue Foch
- Parcours 7 : Rue Victor Hugo, rue de Condé, porte à bateau et Ile Fleurie

- Parcours 8 : Rue Louis Braille, rue Jean Le Beau, Avenue Joffre, quai du Canal, branche alimentaire
- Parcours 9 : Parvis de la mairie, rue Mademoiselle poulet, rue du Parc, rue de la Liberté, rue de l'Egalité, rue de l'Harmonie, avenue Charles de Gaulle, rue des Vignes, rue des Beaux Regard, rue de la République, Gare routière.
- Parcours 10 : Rue Félix Faure, Rue Gallieni, Rue Carnot, rue Pasteur, avenue de la République

**Article 4** : L'ensemble de la manifestation fera l'objet d'une publicité visuelle sur la commune.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à la Sous-Préfecture de Seine et Marne de TORCY,
- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ESBLY,
- au chef du centre de secours de ST GERMAIN SUR MORIN,
- à Monsieur le Directeur Général des Services,
- au responsable des Services Techniques,
- au Chef de la Police Municipale d'ESBLY,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Esbly, le 08/09/ 2023

*Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire du présent acte, compte-tenu de sa  
transmission*

*en Sous-Préfecture le :*

*de l'affichage le : ..... 13 SEP. 2023*

Le Maire,

Ghislain DELVAUX



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*